

Canada. Pluralisme sur fond de carte

Jacques Bernier

Volume 40, numéro 110, 1996

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/022566ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/022566ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bernier, J. (1996). Canada. Pluralisme sur fond de carte. *Cahiers de géographie du Québec*, 40(110), 173–183. <https://doi.org/10.7202/022566ar>

Résumé de l'article

Le pluralisme au Canada s'inscrit dans l'espace et constitue une donnée fondamentale de la géographie du pays. Cette réalité essentielle se trouve au coeur de la crise de l'identité et de l'unité canadiennes.

Canada. Pluralisme sur fond de carte

Jacques Bernier

Département de géographie
Université Laval

Résumé

Le pluralisme au Canada s'inscrit dans l'espace et constitue une donnée fondamentale de la géographie du pays. Cette réalité essentielle se trouve au cœur de la crise de l'identité et de l'unité canadiennes.

Mots-clés : Pluralisme, Canada anglais, Québec, francophonie canadienne, Premières nations, Canada.

Abstract

Canada. Pluralism Mapped

The Canadian population is characterised by a pluralism which clearly has a territorial basis and constitutes a key fact of Canadian geography. This situation lies at the heart of the Canadian identity/unity crisis.

Key Words : Pluralism, English Canada, Québec, Canadian *francophonie*, First Nations, Canada.

LE CANADA ANGLAIS, UNE MOSAÏQUE ETHNO-CULTURELLE ANGLOPHONE

En 1867, lors de la création du Canada contemporain, la diversité était déjà bien implantée au pays. Le territoire, très vaste et morcelé par de sérieuses barrières physiques, était en outre peu et fort inégalement occupé par des populations isolées les unes des autres et d'origines variées. La situation a beaucoup évolué depuis plus d'un siècle et le pluralisme canadien d'aujourd'hui est mieux enraciné et plus complexe qu'il ne l'était en 1867. Certaines identités se sont affermies, de nouvelles populations sont venues et ont marqué l'histoire et le développement de plusieurs régions.

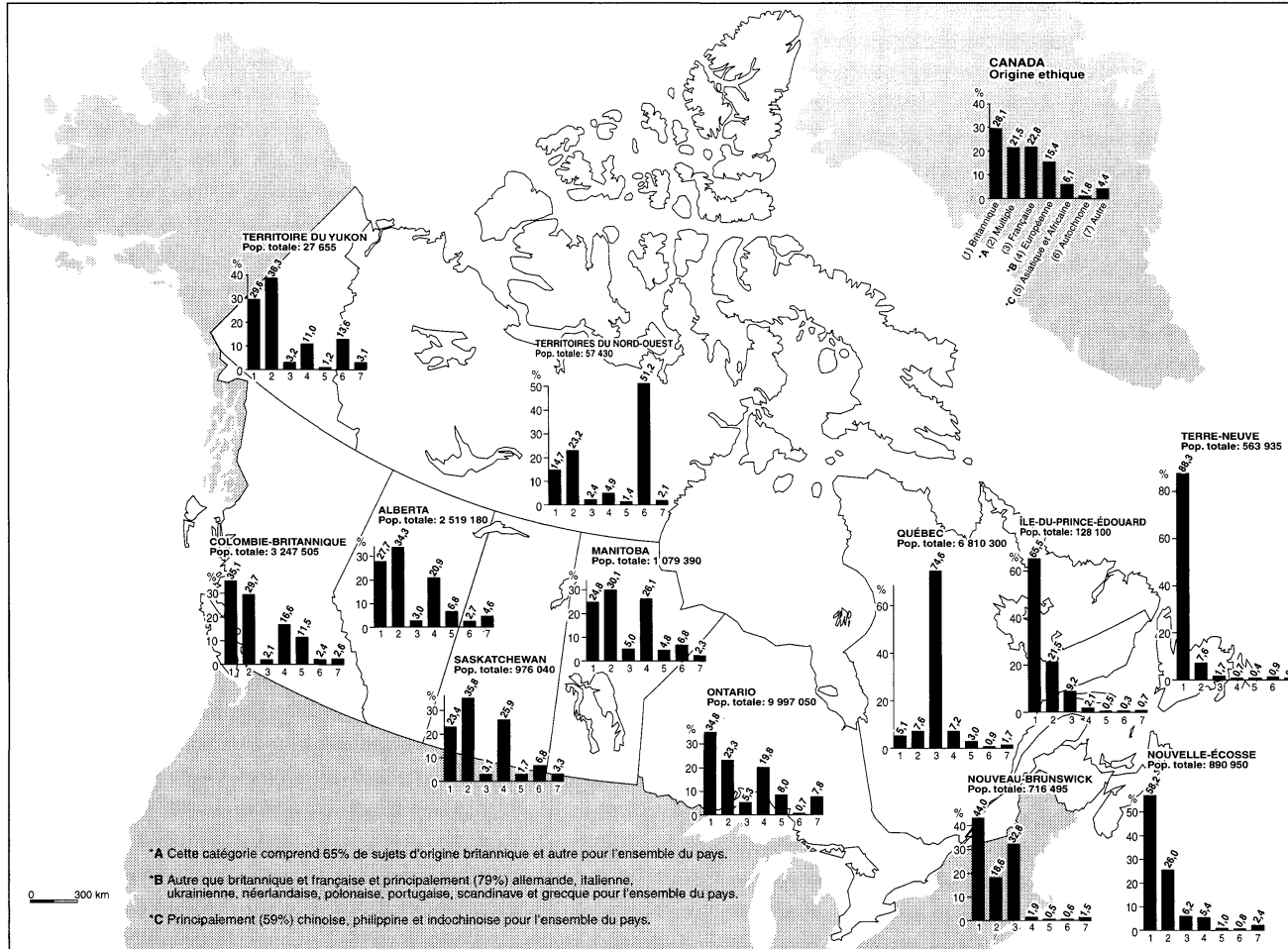
Du point de vue ethnique, la population du Canada se compose à la fois de peuples autochtones d'origine indienne, inuit et métisse dont les ascendants vivaient au pays bien des siècles avant l'arrivée des Européens; de communautés d'origine britannique et française, éléments de la dualité historique du Canada; et, enfin, de groupes ethno-linguistiques multiples dont l'origine n'est ni britannique, ni française et qui sont invités à garder une partie de leur patrimoine au nom du multiculturalisme canadien. Les représentants de toutes ces populations sont dispersés à travers le pays, mais la plupart d'entre eux sont regroupés et marquent

certaines régions de leur empreinte, par exemple: les francophones au Québec, dans le nord et l'est du Nouveau-Brunswick et dans le nord-est de l'Ontario; les allogènes d'origine autre que britannique et française, dans l'Ouest et l'Ontario; les Métis, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta; et les Inuit, dans l'Arctique québécois et les Territoires du Nord-Ouest. Quant aux citoyens d'origine britannique, on les retrouve en proportion importante dans toutes les provinces, sauf au Québec. Enfin, il faut noter la grande dispersion des Indiens à travers le pays et leur situation minoritaire dans toutes les provinces et territoire (figure 1).

Revenons à la dualité canadienne, c'est-à-dire à l'existence de deux communautés principales au pays, l'anglophone et la francophone. Il n'y a pas si longtemps encore, les dénominations de Canadien anglais et de Canadien français réfèrent à ces deux communautés définies avant tout du point de vue de la langue, l'une en situation majoritaire dont le territoire s'étendait à tout le Canada, l'autre en situation minoritaire restreinte principalement au Québec. La situation de ce côté a changé. Les frontières entre un Québec francophone et un Canada anglophone se sont confirmées. Bref, les Canadiens français du Québec — les Québécois comme ils en sont venus à s'identifier — ont cessé de se percevoir comme une minorité au Canada pour se considérer avant tout comme une majorité au Québec, une majorité pouvant compter sur l'instrument provincial pour faire jouer son poids démographique. Ce changement a dramatiquement modifié le statut ou plus précisément le sort des anglophones établis au Québec qui jusque-là se percevaient comme l'expression dans cette province de la majorité anglophone au Canada. C'est ainsi qu'en quelques années, les Canadiens anglais du Québec se sont retrouvés Québécois anglophones et membres d'une minorité non pas seulement du point de vue démographique, ce qui en réalité a toujours été le cas, mais aussi du point de vue sociologique, ce qui est nouveau. Certes une minorité faisant partie de la majorité dans le reste du pays et à laquelle la constitution confère certains droits, mais une minorité moins protégée qu'elle ne le croyait par la constitution et dont le pouvoir d'assimilation a été réellement restreint par l'État québécois.

Distinguer ainsi entre le Québec francophone et le Canada anglophone ne signifie pas que ce dernier forme un ensemble homogène, peu s'en faut. La diversité au Canada anglophone a des racines variées. Il y a d'abord la dimension du territoire et les obstacles physiques dont l'impact, il y a un ou deux siècles, n'a pu que contribuer à l'isolement des populations. En outre, le Canada a d'abord été constitué d'une série de colonies distinctes les unes des autres et, jusqu'en 1867, des entités telles le Haut-Canada, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique entretenaient des liens plus étroits avec la Grande-Bretagne qu'entre elles. À la géographie et l'histoire s'ajoute l'origine ethnique. Le Canada anglais ne compte pas seulement que des citoyens d'origine britannique — ceux-ci représentent moins de 50 % de la population — mais aussi des immigrants venus d'horizons divers (Europe de l'Est, Antilles, Asie du Sud et du Sud-Est) qui au XX^e siècle, en vagues successives, se sont établis dans certaines régions de l'ouest du pays en particulier. Ce nouvel apport ethno-culturel à la société canadienne a généralement renforcé le régionalisme au Canada anglais et lui a donné une dimension et une profondeur qu'Ottawa, selon plusieurs Québécois, se plaît à encourager, par une politique multiculturelle, pour faire contrepoids aux revendications du

Figure 1 Composition et répartition de la population canadienne



Source: Statistique Canada, Recensement 1991.

Québec fondées précisément sur sa spécificité culturelle. Quoi qu'il en soit, il faut ajouter que ces immigrants, qui ont gardé certains traits de leur culture d'origine et ainsi marqué de façon particulière l'identité de certaines provinces, ont par ailleurs adopté largement la langue et les attitudes politiques des Canadiens anglais. Ainsi, les Canadiens anglophones de toutes origines, unis par la langue et majoritaires dans toutes les provinces sauf celle de Québec, partagent une vision politique commune qui se caractérise, en particulier, par l'adhésion à l'idée d'un Canada uni et aux aspects essentiels du fédéralisme canadien en lente évolution.

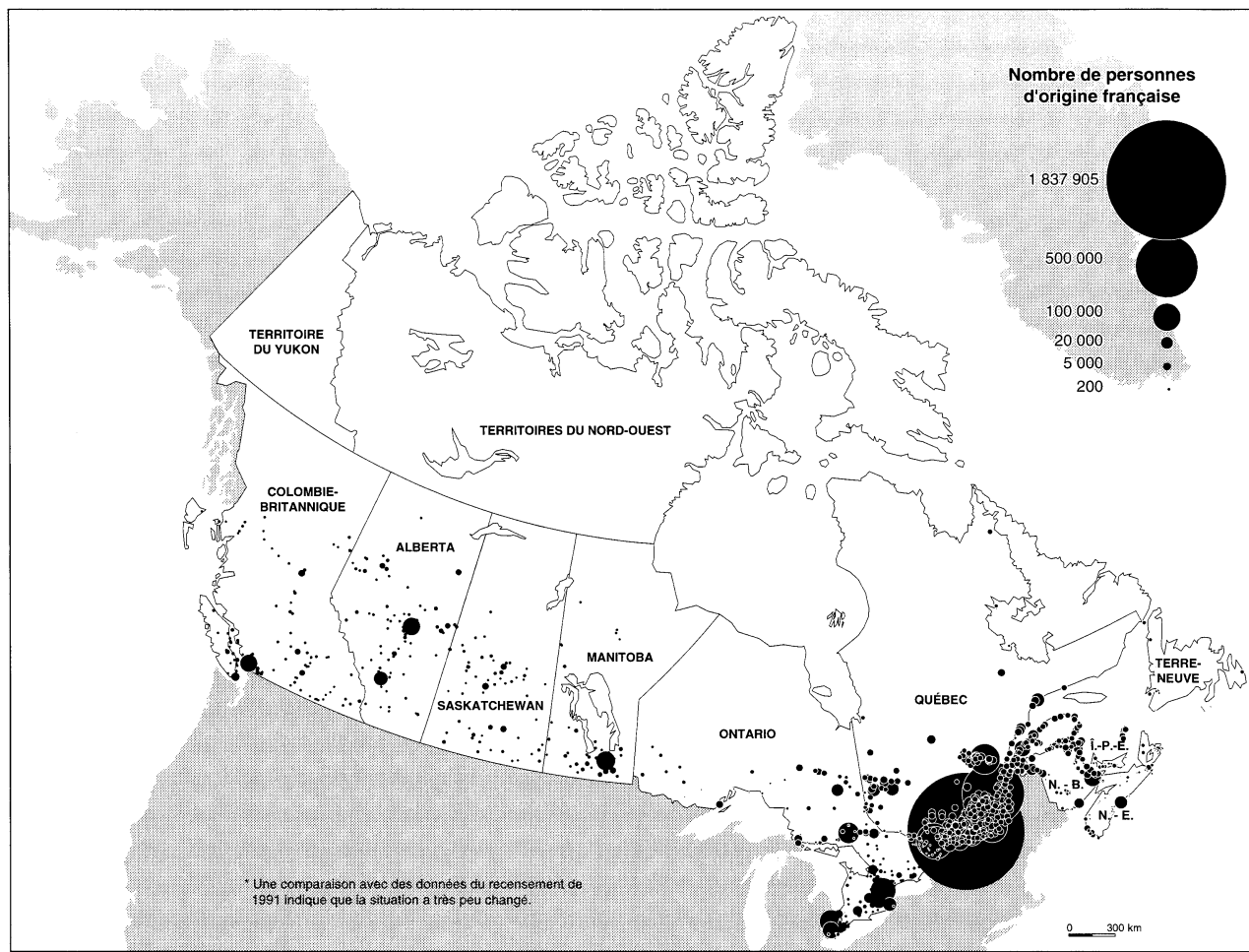
LA FRANCOPHONIE CANADIENNE, SITUATIONS ET PROBLÉMATIQUES MULTIPLES

Des populations francophones et anglophones coexistent depuis plus de deux siècles dans ce vaste territoire qu'est devenu le Canada depuis 1867 et il en est né des rapports de force qui ont évolué et qui varient selon les régions au gré du poids démographique et de la concentration de deux communautés, mais aussi de leur rôle économique et de la conjoncture politique (figure 2). Cependant, tout en admettant le caractère divers et mouvant de cette coexistence, il est clair que c'est avant tout le cas du Québec essentiellement francophone et la place qu'il occupe dans un Canada par ailleurs essentiellement anglophone qui confèrent à la dualité canadienne sa véritable dimension politique. Le Québec représente au Canada le principal foyer de la francophonie et ainsi se considère comme une entité distincte investie d'une «mission» culturelle et politique spéciale. Une situation qui lui vaut des aspirations qu'il n'arrive pas à satisfaire à l'intérieur du cadre fédératif selon de nombreux Québécois. C'est d'ailleurs cette donnée géopolitique qui est au cœur même de la crise de l'unité canadienne.

De façon évidente, le Québec, comme province, représente dans l'ensemble canadien un cas bien particulier. Sa population francophone, qui forme une minorité substantielle dans l'ensemble de la fédération (23 %), est fortement majoritaire à l'intérieur de son territoire (75 %). La question du Québec se pose depuis la Conquête (1760). Face aux vainqueurs, les colons de Nouvelle-France, les Canadiens comme ils se sont désignés jusqu'à tout récemment, étaient suffisamment nombreux et organisés pour amener les conquérants à des accommodements qui ont permis aux habitants du Québec surtout de conserver leur langue et de maîtriser certains aspects de leur devenir collectif. Dans cette perspective, pour de nombreux Québécois, l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, qui en 1867 donna naissance à la Confédération, constituait un compromis permettant d'unir les communautés anglophone et francophone et en même temps d'en préserver l'identité. La Confédération a garanti l'unité du Canada depuis plus de 125 ans, mais elle n'a pas rapproché suffisamment les «deux solitudes» et au Québec, depuis le début des années 1960, elle est l'objet d'une sérieuse remise en question. Les tenants du statu quo sont minoritaires, un bon nombre prône l'indépendance pure et simple, mais la plupart préconise soit le statut de société distincte dans un fédéralisme mieux adapté aux besoins et intérêts des Québécois, soit la souveraineté doublée d'un partenariat économique et politique avec le reste du Canada.

Pour certains, le problème du Québec en est un de régionalisme somme toute peu différent de celui des autres régions ou provinces du Canada. Certes, des

Figure 2 Répartition de la population d'origine française au Canada



Source: Statistique Canada, Recensement 1981.*

revendications proviennent des autres provinces ou régions du pays. Ces doléances toutefois, associées à une critique sévère de certains aspects cruciaux du régime actuel, ne remettent pas en cause l'existence du Canada. Au Québec, par contre, une société plus cohésive et de plus en plus consciente d'elle-même s'interroge sur son avenir et sur le genre de pays qu'elle veut se donner. Une expérience plus que centenaire a convaincu nombre de Québécois que le pacte confédératif tel qu'interprété et mis en pratique par un Canada anglais majoritaire ne peut donner lieu qu'à des rapports inégaux entre les communautés anglophone et francophone et ainsi ne peut conduire qu'à la stagnation ou l'étouffement de cette dernière. En outre, pour plusieurs d'entre eux, le problème dépasse les rapports du Québec avec le reste du Canada et concerne aussi la place du Québec en Amérique du Nord, notamment ses rapports économiques avec les États-Unis. Ainsi, plusieurs Québécois estiment-ils que le coût politique et économique du Canada est trop élevé et qu'un Québec souverain serait mieux à même de protéger les intérêts des Québécois.

Au cours des dernières décennies, des mesures ont été prises par le gouvernement fédéral pour garantir les droits du français à l'extérieur du Québec et ainsi convaincre les Québécois qu'il y a de l'avenir pour la communauté francophone au Canada. Mais, selon maints Québécois, ce fut trop peu trop tard. À quoi bon, se demandent-ils, empêcher les provinces anglophones d'agir aujourd'hui comme elles ont agi hier, maintenant que le mal est fait et que rien ne peut plus être corrigé. Évidemment, il s'agit là d'une attitude difficile à accepter sinon à comprendre de la part des communautés acadienne et canadienne française disséminées à travers le Canada anglais, c'est-à-dire à l'extérieur du Québec. Il y a lieu ici d'évoquer séparément la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick et les autres.

Au Canada, on retrouve des foyers de peuplement acadiens dans toutes les provinces maritimes et au Québec. Toutefois, en dehors du Nouveau-Brunswick, leur faiblesse numérique enlèvent aux Acadiens tout poids notable. Au Nouveau-Brunswick cependant, en Nouvelle-Acadie, leur nombre dépasse 235 000 et ils représentent 33 % de la population totale de la province. En outre, 95 % d'entre eux en habitent la moitié nord-est où ils constituent dans l'ensemble plus de 60 % de la population. Ainsi, la carte politique du Nouveau-Brunswick est telle qu'aucun parti politique ne peut ignorer le fait acadien. Malgré tout, le contexte politique n'a permis que tout récemment aux Acadiens d'acquérir le statut d'égalité pour la communauté francophone. En 1981, dans la foulée du référendum sur la souveraineté au Québec, la législature du Nouveau-Brunswick adoptait une loi reconnaissant l'égalité du statut, des droits et des privilèges des communautés linguistiques anglophone et francophone. Cette loi, qui par ailleurs ne donne lieu à aucune reconnaissance officielle de la communauté acadienne, est maintenant enchâssée dans la constitution depuis mars 1993.

De l'avis même des Acadiens, le contexte politique qui a permis l'éveil de la Nouvelle-Acadie est largement dû aux efforts consentis par Ottawa pour retenir le Québec dans la Confédération. Aussi, la séparation du Québec inquiète-t-elle les Acadiens qui comprennent mal que le Québec, qui se sent une mission au sein de la francophonie internationale, semble vouloir abdiquer cette même responsabilité auprès de la francophonie canadienne. Les Acadiens craignent que l'histoire

ne se répète. L'expérience passée fut marquée d'isolation et de préjudice et ils redoutent qu'un Canada démembré les replace dans une situation analogue. Dans un tel cas, appréhendent-ils, Ottawa renoncerait au bilinguisme et la voix des minorités francophones serait sans conséquence. La sécession du Québec, il ne faut pas l'oublier, ramènerait de 25 % à 6 % la proportion des francophones au Canada.

C'est là un sentiment que partagent beaucoup d'autres francophones qui vivent hors du Québec, d'autant que contrairement aux Acadiens du Nouveau-Brunswick ils ne constituent pas des collectivités dont le nombre et la cohésion leur permettent d'aspirer à un contrôle plus déterminant de leur destinée. Les Franco-Ontariens, par exemple, qui constituent la minorité francophone la plus importante au Canada anglais (525 000), ne représentent que 5 % de la population de l'Ontario. Victimes, en outre, d'une très forte assimilation — seulement la moitié parlent encore français à la maison — leur poids politique vient loin derrière celui des Acadiens du Nouveau-Brunswick. Cela est évidemment plus vrai encore des francophones que l'on retrouve dans les sept autres provinces du pays. Plus encore dispersés et moins nombreux, ils souhaiteraient compter davantage sur l'appui du Québec pour se prévaloir de droits qui leur sont reconnus en principe, mais qui en pratique leur sont consentis avec beaucoup de réticence. C'est le cas, par exemple, dans le domaine crucial du contrôle et du financement de l'éducation.

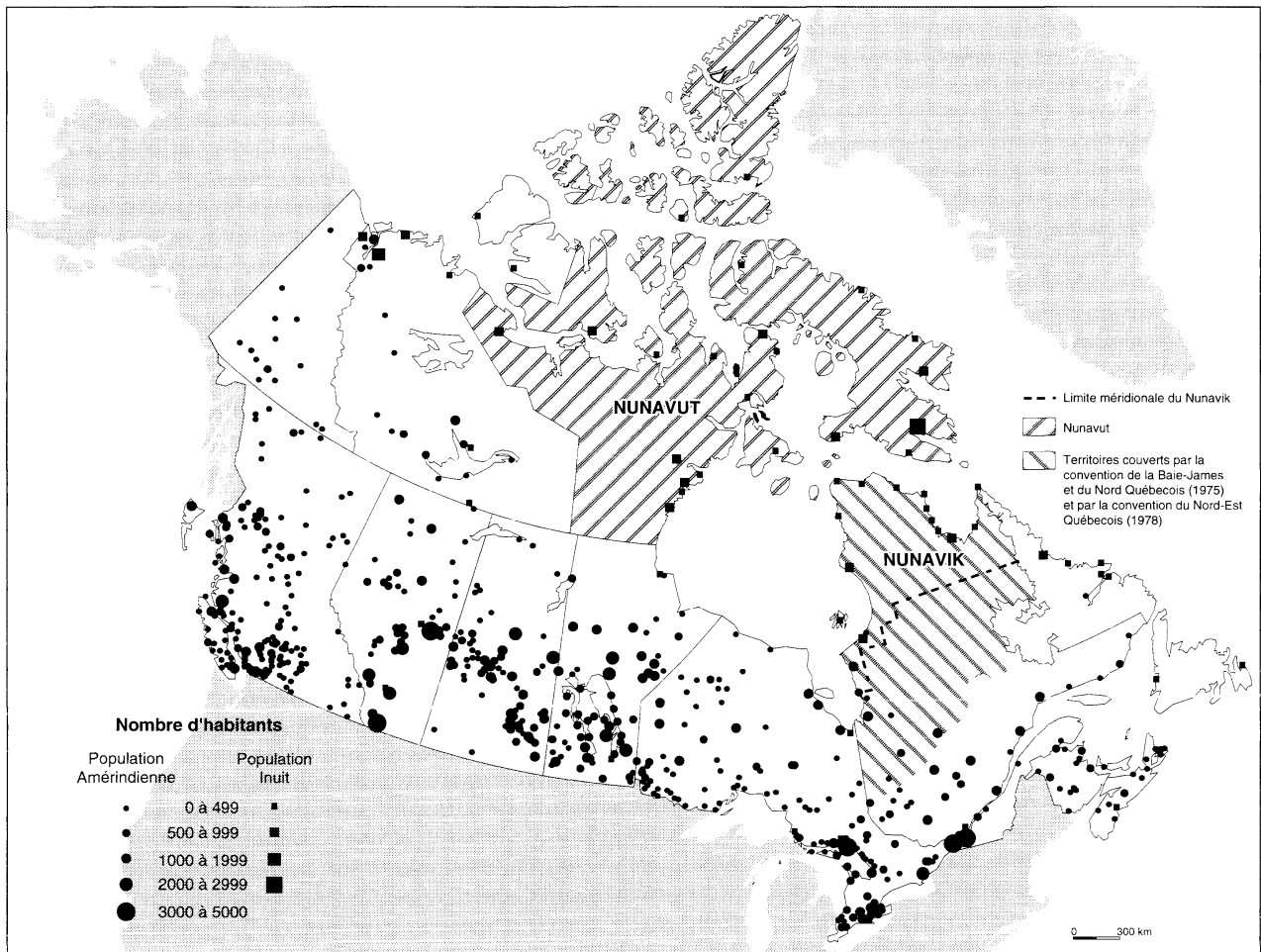
LES PREMIÈRES NATIONS, VERS UNE RECONQUÊTE ACCÉLÉRÉE D'UN ESPACE POLITIQUE ET TERRITORIAL

Au Canada, les appellations «Premières Nations» ou «autochtones» servent à désigner les Indiens, les Inuit et les Métis dont les ancêtres occupaient les terres plusieurs siècles avant l'arrivée des Français et des Britanniques. Ces communautés, qui représentent un aspect majeur de la diversité canadienne, comptent entre 900 000 et 1 400 000 personnes, c'est-à-dire 3 à 5 % de la population totale du pays. Depuis une quinzaine d'années, pour des raisons politiques, il est impossible de dénombrer exactement ces populations. D'une part, plusieurs communautés refusent de collaborer à tout recensement et, d'autre part, le statut de plusieurs centaines de milliers d'individus demeure ambigu.

L'identité propre et la situation particulière des communautés autochtones du Canada sont évidentes. Elles ont en commun le titre de premiers occupants et une histoire d'exclusion ou de rejet de la part des Canadiens allogènes et c'est fondamentalement ce qui les caractérise comme groupe et ce qui les rassemble dans leurs revendications. Elles ne forment cependant pas un bloc homogène. Il faut d'abord distinguer entre les communautés indienne, inuit et métisse. En outre, les situations diffèrent grandement à l'intérieur de ces communautés suivant, selon le cas, le lieu et la culture d'origine ou encore le statut, la communauté de base ou le territoire de résidence (figure 3).

Le cas des Indiens est le plus complexe. Formant le gros des effectifs autochtones et de surcroît très largement dispersés dans la moitié sud du pays, leur situation a été profondément affectée par l'établissement des allogènes. Selon les sources, le nombre d'Indiens au Canada varie entre 800 000 et 1 300 000 dont moins de

Figure 3 Répartition de la population amérindienne et inuit au Canada



Sources: Canada (1978), Population indienne inscrite selon le sexe et la résidence le 31 décembre 1977, Affaires indiennes et du Nord.
 Canada (1971), Atlas of Indian Reserves and Settlements of Canada.
 Atlas National du Canada (1981), 5^e édition.

50 % sont *inscrits* et les autres *non inscrits*. L'expression *Indien inscrit* pour l'État canadien désigne une personne admise ou admissible au régime de la *Loi sur les Indiens* et évoque ainsi un statut juridique qui comporte certains avantages tout en impliquant la tutelle de l'État. Les *Indiens non inscrits* sont des personnes d'ascendance autochtone qui, même si elles s'identifient comme *Indiens*, ne sont pas jugées admissibles au régime de la *Loi sur les Indiens* ou en ont été émancipées selon des dispositions prévues dans la Loi. Cette procédure de refus ou de retrait soulève beaucoup de controverse. Les *Indiens non inscrits*, tout comme les *Indiens inscrits* habitant hors des réserves, vivent surtout en milieu urbain et se trouvent ainsi noyés dans l'ensemble de la population. Par ailleurs, la plupart (environ 80 %) des *Indiens inscrits* vivent dans plus de 2 200 réserves disséminées à travers le pays. Ainsi les Indiens du Canada, qui se regroupent, d'autre part, en quelque 600 bandes et 50 nations, forment-ils un ensemble d'individus ou de communautés dont les situations varient énormément suivant, selon le cas, le statut, le milieu de vie, le lieu de résidence et les ententes en vigueur avec les gouvernements fédéral, provincial ou territorial.

Les Inuit, on les appelait naguère Esquimaux, sont des personnes d'ascendance autochtone qui parlent la langue inuktitut. Au nombre d'environ 35 000, ils vivent principalement dans la partie arctique de la péninsule Québec-Labrador et dans les Territoires du Nord-Ouest où ils forment la majorité ou une part notable des effectifs selon les aires. Selon un avis exprimé en 1939 par la Cour suprême du Canada, les Inuit relèvent de la *Loi sur les Indiens*.

Au nombre de 75 000 à 100 000 selon les sources et vivant avant tout en milieu urbain, les Métis se retrouvent principalement dans les provinces d'Alberta, du Manitoba et de Saskatchewan. D'ascendance mixte indienne et française surtout, les Métis ne possèdent pas actuellement de statut particulier comme les *Indiens inscrits* et les Inuit. Toutefois, leurs représentants ont participé de façon officielle, pour la première fois, à la dernière série de discussions constitutionnelles (Charlottetown, 1992) et dans les propositions du gouvernement fédéral issues de ces dernières, il est question de «nation métisse» ainsi que d'autonomie gouvernementale, de terres et de ressources pour les Métis.

Les revendications autochtones ont connu une escalade inimaginable il y a vingt ans. Il ne s'agit plus, comme dans les années 1970, suivant l'exemple bien connu des Cris, des Inuit et des Naskapis du Nouveau-Québec, de renoncer à des droits territoriaux de premiers occupants en échange, sur des territoires plus ou moins étendus selon le cas, de titres de propriété ou d'usage exclusif, de droits exclusifs ou illimités de chasse et de pêche et d'autonomie administrative de type municipal. En cette fin de siècle, les peuples autochtones revendiquent sur de vastes territoires le droit à l'autonomie gouvernementale, un droit qualifié d'«inhérent» parce qu'antérieur à l'arrivée des Européens et équivalent ainsi, en théorie tout au moins, à la pleine souveraineté. L'idée de concéder un tel droit ou de l'enclôser dans la Constitution avant même qu'il ne soit clairement défini suscite inquiétude et objections chez de nombreux Canadiens. C'est sans doute ce qui explique, entre autres, les difficultés et les lenteurs des négociations entre le gouvernement canadien et les Premières Nations.

Dans la zone arctique du pays, dans des territoires où les populations allogènes se sont peu établies, il a été plus facile jusqu'ici d'en arriver à des ententes certes non définitives, mais qui représentent un pas dans la direction souhaitée. Ainsi, dans le Grand Nord québécois, c'est-à-dire le Nunavik, et dans les Territoires du Nord-Ouest, plus précisément dans le Nunavut, des gouvernements autonomes, qui s'inscrivent dans le cadre des compétences du Québec et du Canada selon le cas, sont en voie de négociation. Les ententes qui sont à l'origine de ces gouvernements autonomes, cela est bien entendu officiellement, n'affectent en rien les droits constitutionnels présents ou futurs dont les Inuit pourraient se prévaloir dans l'avenir. Dans le cas, par exemple, de l'entente récente entre les Inuit de Nunavut et le gouvernement du Canada, Ottawa s'engage à créer à même les Territoires du Nord-Ouest une entité territoriale distincte, le Nunavut, et à y établir au plus tard le 1^{er} avril 1999 un gouvernement territorial officiel. Sur ce nouveau territoire d'environ 2 000 000 km², peuplé très majoritairement d'Inuit, des droits définis, garantis par la Constitution, et des avantages compensatoires sont consentis aux Inuit. Ces droits et avantages concernent, entre autres, l'exploitation (chasse, pêche, cueillette) et l'aménagement du milieu naturel, la participation aux bénéfices de l'exploitation des ressources, des compensations financières et des titres de propriété sur des terres réparties sur le territoire (36 257 km² incluant les droits sur le sous-sol: pétrole, gaz et minéraux et 317 353 km² les excluant). En retour, les Inuit du Nunavut renoncent à leurs droits territoriaux de premiers occupants en faveur du Canada.

Sans réclamer l'indépendance, les Premières Nations du Canada revendiquent l'autonomie gouvernementale. Bref, les autochtones veulent, dans le cadre de leurs communautés, être en mesure de maîtriser les activités et les forces économiques sur leurs territoires et déterminer les services sociaux et les politiques culturelles les concernant. Le défi que doit relever le Canada est d'imaginer une entente qui permette aux autochtones de se gouverner grâce à des principes et des structures qui à la fois leur sont appropriés et sont compatibles avec le cadre de vie des autres Canadiens qui forment environ 95 % de la population du pays.

PARMI LES SOURCES UTILES

BERNIER, J. (1995) Canada, in *Dictionnaire de géopolitique*. Paris, Flammarion, 2^e édition révisée. Articles sur le Canada, les grandes régions et les provinces et territoires du pays, les Autochtones et l'Acadie.

BÉRUBÉ, A. (1979) Atlas prospectif de l'Acadie. *Le Brayon*, VII(4): 1-56.

COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES (1993) *Partenaires au sein de la Confédération. Les peuples autochtones, l'autonomie gouvernementale et la Constitution*. Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 68 p.

GROUPE D'ÉTUDE DE LA POLITIQUE DES REVENDICATIONS GLOBALES (1985) *Traités en vigueur: ententes durables*. Ottawa, Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 145 p.

HAMELIN, L.-E. (1980) *Nordicité canadienne*. Montréal, Hurtubise, 2^e édition révisée, 438 p.

-
- INUIT RATIFICATION COMMITTEE (1982) *Agreement between the Inuit of the Nunavut Settlement Area and Her Majesty in Right of Canada*. Ottawa, Department of Indian Affairs and Northern Development, 229 p.
- McROBERTS, K. et POSTGATE, D. (1983) *Développement et modernisation du Québec*. Montréal, Boréal Express, 350 p.
- RESNICK, P. (1994) *Thinking English Canada*. Toronto, Stoddart, 129 p.
- ROY, M. (1989) *L'Acadie, des origines à nos jours*. Montréal, Québec/Amérique, 340 p.